Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260423-D0220260001410-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 avril 2026

DB.2026.014

Date de convocation : 17 avril 2026

Délégués en exercice : 12	Présents : 11	Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 18 heures 00, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salle de l'Evel, au siège administratif
de Centre Morbihan Communauté, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, Mme Martine AUDIC, Mme Isabelle BREHELIN, M. Guénaël ROBIN, M. Hugues JEHANNO, M. Benoît ROLLAND, M. Jean-Marc ONNO

ABSENTS EXCUSÉS : M. Pascal ROSELIER

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 février 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-15,

VU la décision n° DB2026-006 du 05 février 2026, désignant un(e) secrétaire de séance,

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre,

Après avoir entendu lecture du Président,

Celui-ci n'appelant aucune modification de la part du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide :

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 05 février 2026, joint en annexe de la présente décision.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 11	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le :02/06/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ Centre MORBIHAN